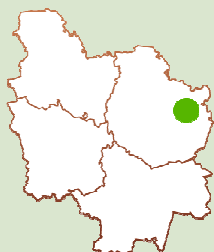


GESTION ENVIRONNEMENTALE DES JARDINS FAMILIAUX DE QUETIGNY

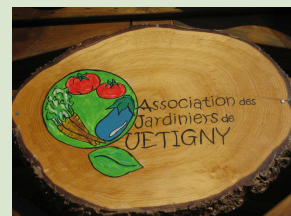


Localisation : Quetigny (21)

Territoire concerné : Les jardins de Quetigny

Maîtrise d'ouvrage : Association des jardiniers de Quetigny

Début du projet : 1980



Présentation de l'opération

DESCRIPTION

Les jardins familiaux de Quetigny sont des jardins potagers gérés et entretenus par l'association des Jardiniers de Quetigny. Cette association regroupe 235 jardiniers de tout âge et d'origines différentes habitant ou travaillant à Quetigny. La commune a mis à disposition un terrain d'une surface de 5 ha consacré à la production de légumes et de fruits destinés à l'auto-consommation. Afin d'assurer une production respectueuse de la santé des jardiniers et de l'environnement, l'association s'est engagée à mettre en œuvre les principes cultureux définis dans la charte « Jardinage et Environnement » proposée par la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs. Ainsi, chaque jardinier qui loue une parcelle de 50 à 300 m² maximum pour une durée de 1an (renouvelable par tacite reconduction) s'engage à respecter les principes de cette charte.

CONTEXTE

Les jardins familiaux de Quetigny ont été créés en 1979 à l'initiative de la commune. L'objectif principal de l'association est de permettre à chacun de cultiver selon les principes de la charte « Jardinage et Environnement », une parcelle de jardin potager dont les produits sont destinés à l'alimentation de la famille.

Conformément à la charte, les jardiniers accompagnés de l'association mettent en place des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement (gestion des déchets et des consommations d'eau) et de la biodiversité en particulier. Ainsi, les jardins familiaux de Quetigny présentent une importante variété de plantes cultivées contribuant ainsi au maintien d'une certaine biodiversité domestique. Par ailleurs, les modes de cultures mis en œuvre contribuent au maintien voire à la valorisation d'un autre type de biodiversité : la biodiversité dite sauvage. Ainsi, les jardiniers pratiquent la lutte biologique (utilisation d'auxiliaires de ravageurs), fertilisent les sols à partir de compost (maintien et valorisation de la vie biologique du sol) ou bien créent des aménagements (nichoirs, mare, haies champêtres, etc.) favorables au maintien des espèces utiles dans les espaces privés et communs.

Plusieurs espèces de plantes et d'animaux domestiques ou sauvages sont donc observées dans les jardins collectifs. Ainsi, on peut citer quelques espèces comme :

- Choux, radis, tomate, courge, salade, laitue, carotte, concombre, haricot, petits pois, pommier, cerisier, prunier, etc. appartenant à la biodiversité dite domestique ;
- Géranium à feuille ronde, euphorbe réveil matin, lombric ou ver de terre, chardonneret élégant, rouge-gorge, grenouille verte, lapin, etc. appartenant à la biodiversité dite sauvage.

Mise en œuvre de l'opération

Matériel, fournisseurs et prestataires

Outils à mains

Grelinette, binette, croc, râteau, sécateur, transplantoir, serfouette, pelle, pioche, brouette, bêche, fourche, rouleau.

Machines

Motobineuse, motoculteur, remorque, tronçonneuse, tondeuse tractée, tondeuse à gazon, broyeur.

Fournisseurs :

1- Cap vert

Route de Meurchin
62220 CARVIN

Tél. : 03 21 40 45 39

(Plants, graines, etc.)

2 - Jardinerie Sonofep

21910 Saulon la Rue

Tél. : 03 80 36 61 03

(Fumier, graines, outillage, plants, etc.)

3 - Grand Dijon (Composteur)

4 - Boiget Verts Loisirs

21800 QUETIGNY

Tél. : 03 80 48 98 89

(Motoculture)

Partenaires :

1 - FREDON Bourgogne

21, rue Jean Baptiste Gambut

21 200 BEAUNE

Tél. : 03 80 25 95 45

2 - Mairie de Quetigny

21800 QUETIGNY

Quelques plantes cultivées :

Chou, radis, tomate, courge, salade, laitue, carotte, concombre, haricot, petits pois, pommier, cerisier, prunier.

Quelques plantes sauvages :

Mouron des oiseaux, Véronique à feuille de lierre, Pourpier commun, Camomille, Liseron des haies, Capselle bourse à pasteur, etc.

Quelques animaux sauvages :

Abeilles domestique et sauvage, syrphes, fourmi, lézard, escargot, grenouille verte, traquet motteux, troglodyte mignon, mésange bleue, canard colvert, lièvre, etc.

Quelques habitats favorables

aux espèces sauvages :

Nichoires, haies, mare, arbres isolés, etc.

Pour mettre en œuvre la charte « Jardinage et Environnement » dont le but est de « produire propre » et de récolter des légumes sains, l'association Les jardins familiaux de Quetigny incite et accompagne les jardiniers dans leurs choix et leurs pratiques :

1 - Choix des plantes cultivées

- Production sous serre (construite par les membres de l'association) des jeunes plants de légumes. Ce choix technique limite le stress lié au repiquage de printemps et assure une meilleure reprise.
- Pratique des cultures associées pour améliorer la structure du sol et diminuer la menace des ravageurs et des maladies (ex : oeillet d'Inde+tomate ; aubergine+pomme de terre ; tomate+chou, fraisier+poireau, etc.).

2 - Gestion de la matière organique et des engrais

- Organisation de séances de broyage de déchets verts (branches, etc.) et achat groupé de composteurs auprès du Grand Dijon pour favoriser la pratique du compostage.
- Utilisation de purins de consoude et d'ortie (produit par fermentation) comme engrais naturel liquide. Ces purins riches en azote, potassium et différents oligo-éléments améliorent la santé des plantes, et permettent de stimuler leur croissance et leur productivité.

3 - Gestion des plantes adventices

- Sensibilisation des jardiniers aux dangers liés à l'utilisation des désherbants chimiques (intervention de technicien de la FREDON, de l'Association Quetigny Environnement), à l'intérêt de recourir à des moyens de lutte alternative.
- Utilisation d'engrais verts pour restaurer les parcelles incultes, améliorer la structure du sol et lutter contre les mauvaises herbes.
- Non utilisation d'herbicide de type « round-up » pour nettoyer les allées communes ; désherbage à la main dans le cadre de l'organisation de travaux collectifs.

4 - Gestion des ravageurs de cultures

- Création d'une mare, plantation de haies, installation de nichoirs dans les espaces privés et collectifs dans le but de favoriser les conditions d'accueil des auxiliaires de cultures (mouche tachinaire, coccinelle, syrphes, chrysopes, punaise, libellule, bergeronnette, etc.).
- Utilisation de purins d'ortie et de consoude comme insecticides et fongicides naturels (protection des tomates et des pommes de terre contre le mildiou, lutte contre les pucerons...).

5 - Gestion de l'eau

- Installation de compteurs d'eau individuel permettant un suivi annuel des consommations.
- Installation de citernes de récupération d'eau de pluie pour arroser les jardins et la serre.
- Mise à disposition de bottes de paille pour les jardiniers.

6 - Gestion des déchets

- Démonstration de compostage afin de recycler les déchets végétaux.
- Organisation de chantier collectif de nettoyage des jardins avec mise à disposition de brouettes et d'une remorque pour le transport des déchets.

Caractéristiques de la charte nationale « Jardinage et Environnement »

Objectifs :

- Contribuer à la préservation de la biodiversité
- Préserver la santé des hommes

Principes :

- Bien gérer la matière organique
- Maîtriser la consommation de l'eau
- Choisir judicieusement les plantes cultivées
- Cultiver un jardin et des plantes en pleine santé
- Être attentif au problème des déchets
- Favoriser les prédateurs naturels alliés des jardiniers
- Embellir les jardins

Éléments de bilan

BILAN ENVIRONNEMENTAL

- Amélioration de la structure du sol et de sa vie biologique grâce aux amendements organiques à base de compost.
- Développement de l'utilisation d'engrais naturels.
- Construction d'habitats (mares, haies, etc.) favorables à l'accueil des espèces de faune et de flore sauvages.
- Réduction de la consommation d'eau de moitié.
- Diminution des pratiques de traitements chimiques contre les maladies et les ravageurs grâce à l'emploi de variétés rustiques et de produits de traitement naturels.

BILAN SOCIAL

- Forte cohésion des bénévoles de l'association.
- Contribution au renforcement du sentiment de mixité sociale notamment grâce à l'organisation de chantiers collectifs pour l'entretien des jardins et des communs (allées, pelouses, haies, espaces verts, bâtiments, serre, matériels, etc.).
- Pratique de l'entraide entre les membres.
- Développement d'échanges de compétence et de partages des connaissances entre les jardiniers.
- Promotion d'une alimentation saine, des pratiques d'autoproduction et de la culture pour soi.

BILAN ECONOMIQUE

Moyens humains et matériels (charges)

- Main d'œuvre bénévole (235 jardiniers, dont 40% de femmes).
- Pas de salarié.
- Surface totale : 5 ha dont 4 ha pour le jardinage et 1 ha pour les espaces collectifs.
- Surface attribuée à chaque jardinier : entre 50 et 300 m².
- Matériels : machines (motoculteurs, motobineuses, tondeuses...) et outils à main.
- Achats collectifs de plants et de graines.

Moyens financiers et récolte (produits)

- Cotisation annuelle de chaque membre (en moyenne 20 euros/an pour 75m²) pour la location des terrains
- Subventions de la mairie de Quetigny, de la Fédération Nationale des Jardins familiaux et collectifs, de l'ADEME, du Grand Dijon et du Conseil Général de Côte-d'Or.
- Utilisation de certaines graines des cultures précédentes afin de réduire les frais de fournitures de plants.
- Les produits récoltés (légumes et fruits) sont autoconsommés par les jardiniers et leur famille. La vente des produits est interdite mais les jardiniers peuvent s'échanger une partie de leur récolte.



✉ Contacts

Association des Jardiniers de Quetigny
2A, boulevard Olivier de Serres
21800 Quetigny

Philippe CARRION
Président
03 80 46 84 92
philippe.carion@laposte.net

Nadia BARRIERE
Vice Présidente
03 80 48 23 57
nadiabarriere@yahoo.fr

“

Les pratiques culturelles décrites dans cette fiche sont le résultat de 15 années d'évolution de nos modes de jardinage vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Aujourd'hui, les responsables de l'association souhaitent maintenir leurs efforts en faveur du développement de pratiques de jardinage durable.

Philippe CARRION, Président

”

Enseignements

FACTEURS DE RÉUSSITE

- Bonne organisation de l'association avec un Conseil d'administration, un bureau et une Commission des litiges.
- Existence d'un règlement intérieur.
- Membre de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC). La FNJFC apporte un appui financier et juridique à l'association en cas de litige. Elle apporte également des conseils et diffuse une revue bimestrielle intitulée « Jardin familial » à chaque jardinier.
- Adhésion à la charte « Jardinage et Environnement ».
- Mise à disposition de gros matériels (ex : motoculteur, tracteur tondeuse).
- Volontariat et forte motivation des membres de l'association.
- Savoir-faire et compétences en matière d'organisation de la vie associative.
- Interventions de partenaires extérieurs : Association Quétigny Environnement qui apporte une aide pour faire connaître les dangers et les risques d'utilisation des pesticides ; FREDON qui organise des actions de sensibilisation, réalise des enquêtes d'utilisation et organise des collectes des pesticides.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Jardiniers ne respectant pas le règlement intérieur, ce qui peut entraîner des conflits d'une part entre jardiniers et d'autre part avec l'association.
- Jardiniers ayant payé leur cotisation mais ne cultivant pas leur jardin ; la parcelle est rapidement envahie par les chardons et autres plantes indésirables se disséminant dans les jardins voisins, ce qui peut être source de conflit.
- Manque de rigueur et de persévérance de certains jardiniers, ce qui force à renouveler très régulièrement les actions de sensibilisation à la protection de la nature.

ÉLÉMENT(S) DE REPRODUCTIBILITÉ ET/OU DE TRANSFÉRABILITÉ

Cette expérience peut être reproductible. Néanmoins, elle nécessite un fort investissement en temps des membres actifs, une bonne organisation et du savoir-faire relationnel et technique.

Perspectives

En matière d'organisation pour améliorer le fonctionnement des jardins et assurer le respect de la charte :

- Intégrer les tâches de semis des engrais verts dans les 1/2 journées de travaux collectifs.
- Poursuivre la sensibilisation des jardiniers de Quétigny aux pratiques de culture biologique.
- Organiser le compostage collectif.
- Favoriser l'emploi de variétés anciennes de légumes et de fruitiers par les jardiniers.
- Créer un jardin potager et un verger conservatoires.
- Créer et apprendre à gérer des bandes enherbées ou des espaces « délaissés » notamment avec des plantes mellifères favorables aux insectes pollinisateurs, aux oiseaux, etc.
- Installer un système de récupération des eaux de pluie pour alimenter les toilettes et arroser les plantes élevées sous serre.



ALTERRE BOURGOGNE

9 bd Rembrandt
21000 DIJON
Tél. : 03 80 68 44 30
Fax : 03 80 68 44 31
www.alterre-bourgogne.fr